

**PROCES VERBAL**  
**COMITE SYNDICAL - SYNDICAT MIXTE DEPART**  
**SEANCE DU 5 AVRIL 2023**  
**Y SCHOOLS – 18H30**

Date de la convocation	23-03-23
Nombre de délégués titulaires en exercice	73
Nombre de délégués titulaires présents	33
Nombre de délégués titulaires ayant donné pouvoir	5
<b>QUORUM</b>	<b>ATTEINT</b>

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi cinq avril, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre de l'école Y Schools, 217 avenue Pierre Brossolette à TROYES, sous la présidence de M. Jean-Pierre ABEL.

**A été nommé secrétaire de séance :** M. Christophe TOURNEMEULLE.

**Présents :**

CA Troyes Champagne Métropole : ABEL Jean-Pierre, BAZIN Etienne, BEAUGRAND Joël, BREMENT Jacques, COCHET Jean-Michel, COLLOT Aurélie, DRAGON Jean-Louis, DUSACQ Maxime, GATEAU Frédéric, FAIVRE Philippe, FLEURET Dominique, GUILLAUMET Virginie, GROSJEAN Patrick, GUENARD André-Paul, HOMEHR Claude, HOUARD Bruno, LEBECQ Jérémy, LEBFEBVRE Fabrice, LUISE Dominique, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, POTTIER Denis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, ZAJAC Anna

CC Forêts Lacs Terres en Champagne : DENORMANDIE Christian, DYON Patrick, JACQUINET Olivier, PINET Jean-Louis

CC Arcis Mailly Ramerupt : /

CC Lacs de Champagne : CHAMBON Hervé, JACQUARD Gilles

CC Venduvre-Soulaines : TOURNEMEULLE Christophe

CC Région de Bar-sur-Aube : MAITRE Pierre-Frédéric

CC Barséquanais en Champagne : BRODART Jean-Pierre, THIÉBAUT Didier

CC Chaourçois et Val d'Armance : BATAILLE Roger, HOUARD Daniel

CC Pays d'Othe : GODIN Geoffrey

**Représentés (5 pouvoirs)** : BATTELIER Liliane représentée par PINET Jean-Louis, BAUDOUX Bruno représenté par MANDELLI François, BLASSON Christian représenté par GATEAU Frédéric, DUQUESNOY Olivier représenté par DUSACQ Maxime, GOUJARD Pascal représenté par DRAGON Jean-Louis.

**Autres personnes présentes** : CHAUSSEPIED Aurore, DAVID Laëtitia, IOELE Andréa, LEITZ Claudie, PATRIS Guillaume, TAPE Eliane (agents syndicat DEPART) ; RAPINAT Rodolphe (agent TCM)

## Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance (rapport 2023-04-01)
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022 (rapport 2023-04-02)
3. Débat d'Orientations Budgétaires (rapport 2023-04-03 et R.O.B.)
4. Adoption du montant de la cotisation 2023 (rapport 2023-04-04)
5. Adoption du Compte de gestion 2022 (rapport 2023-04-05)
6. Adoption du Compte administratif 2022 (rapport 2023-04-06)
7. Adoption du Budget Primitif 2023 (rapport 2023-04-07)
8. Création d'un poste d'ingénieur (rapport 2023-04-08)
9. Présentation du Rapport d'activités 2022 et programme de travail 2023
10. Présentation du Référentiel n°2 des Territoires du SCoT
11. Point d'étape sur la compatibilité SCoT / documents d'urbanisme
12. Prochaines Rencontres Nationales des SCoT
13. Questions diverses

## Déroulé de séance

### 1. Délibération n°2023-04-01 : Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée de désigner, parmi les élus présents lors de cette séance, celui le plus jeune comme secrétaire de séance.

Le Conseil Syndical, après accord de l'intéressé et, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **DE DESIGNER M. Christophe TOURNEMEULLE comme secrétaire de séance.**

### 2. Délibération n°2023-04-02 : Adoption du compte-rendu de la séance du 12 décembre 2022

M. le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée l'adoption du procès-verbal relatif à la dernière séance du comité syndical en date du 12 décembre 2022, consacrée notamment au vote de plusieurs rapports administratifs, à un point d'étape sur le projet Trame verte en Champagne crayeuse et à un point d'information sur les travaux de la Conférence régionale des SCoT et de la Région Grand Est pour la territorialisation des objectifs de sobriété foncière (trajectoire ZAN).

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'ADOPTER le compte-rendu du Comité syndical du 12 décembre 2022.**

### 3. Délibération n°2023-04-03 et R.O.B. : Débat d'Orientations Budgétaires

M. le Président Jean-Pierre Abel rappelle les objectifs du Rapport d'Orientations Budgétaires et fait une introduction générale sur les prochains enjeux du syndicat en termes de missions et de dépenses afférentes. Afin de poursuivre ses activités d'études, d'ingénierie, d'animation et de coordination, nécessaires au suivi et à la mise en œuvre du SCoT, les perspectives en matière de charges et de moyens dédiés s'inscrivent dans la continuité des années précédentes. Le bilan 2022 et les perspectives 2023 sont ainsi présentés à l'assemblée.

En matière de personnel, les effectifs globaux resteront stables, M. le Président Abel informant du départ prochain de Mme Aurore Chaussepied, chargée d'études SCoT, au terme de presque 6 années d'emploi au syndicat, un recrutement étant programmé afin de pourvoir à son remplacement.

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) d' :

- **ENGAGER le débat avant de se prononcer sur le budget 2023 qui sera soumis au vote de l'assemblée délibérante.**

L'ouverture du débat ne donne lieu à aucune remarque particulière de la part du Comité syndical.

### 4. Délibération n°2023-04-04 : Adoption du montant de la cotisation 2023

M. le Président Jean-Pierre Abel propose à l'assemblée un maintien de la cotisation à 1 € par habitant pour l'année 2023 afin de pouvoir faire face aux charges de fonctionnement du syndicat pendant la période de mise en œuvre du SCoT des Territoires de l'Aube.

Le Conseil Syndical, sur proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) d' :

- **ADOPTER le versement, par chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale, d'une cotisation de 1 € par habitant pour l'année 2023,**
- **INSCRIRE la recette correspondante au budget primitif 2023,**
- **AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à recouvrer cette recette.**

### 5. Délibération n°2023-04-05 : Adoption du Compte de gestion 2022

Mme la 1<sup>e</sup> Vice-Présidente Claude Homehr présente à l'assemblée le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le Comptable public, décliné comme suit :

Excédent 2021, cumulé : 644 555,45 €  
Recettes 2022 : 256 254,75 €  
Dépenses 2022 : 361 136,66 €  
Résultat 2022 (Recettes - Dépenses) : -104 881,91 €  
Excédent 2022, cumulé : 539 673,54 €

Le Conseil Syndical, sur proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) d' :

- **ADOPTER le compte de gestion 2022 tel que présenté.**

## 6. Délibération n°2023-04-06 : Adoption du Compte administratif 2022

M. le Président étant sorti de la salle, Mme la 1<sup>e</sup> Vice-Présidente Claude Homehr présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2022 du budget du syndicat dressé par M. Jean-Pierre Abel, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lesquels se résument ainsi :

Excédent 2021, cumulé : 644 555,45 €

Recettes 2022 : 256 254,75 €

Dépenses 2022 : 361 136,66 €

Résultat 2022 (Recettes - Dépenses) : -104 881,91 €

Excédent 2022, cumulé : 539 673,54 €

Ces résultats étant conformes au Compte de Gestion du Receveur.

Le Conseil Syndical, sur proposition de Mme la 1<sup>e</sup> Vice-Présidente et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) de :

- **CONSTATER les identités de valeurs du compte de gestion, relatives aux reports à nouveau, les résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrées et des bilans de sorties, les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,**
- **ADOPTER le compte administratif 2022 tel que présenté.**

## 7. Délibération n°2023-04-07 : Adoption du Budget Primitif 2023

M. le Président Jean-Pierre Abel rappelle à l'assemblée que les recettes du syndicat sont uniquement basées sur les cotisations de ses membres (et, au moment de la révision du SCoT, sur les dotations de l'Etat). En termes de charges de personnel, il rappelle que celles-ci sont réparties selon deux postes : les charges directes liées au personnel employé par le syndicat, et les charges indirectes liées à la mise à disposition d'agents d'autres collectivités.

Il est précisé que la directrice, précédemment mise à disposition par Troyes Champagne Métropole, a rejoint les effectifs du syndicat depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2022. A ce titre, il est à noter que le 4<sup>e</sup> trimestre de la directrice, ainsi que les deux derniers trimestres des autres agents mis à disposition (service cartographique et statistique de TCM) n'ont pas encore été facturés et sont reportés sur l'exercice 2023.

### Echanges :

*M. François MANDELLI interroge sur l'importance de l'excédent reporté.*

- *M. le Président Jean-Pierre ABEL rappelle le choix fait en 2022 de baisser la cotisation de 1,40 € à 1 € par habitant afin de permettre la réduction progressive de l'excédent cumulé, tout en permettant la poursuite des missions du syndicat pendant la période de mise en œuvre du SCoT jusqu'en 2026.*

*M. Jean-Luc DRAGON demande comment le budget du syndicat pourra être équilibré les prochaines années au vu des dépenses projetées en 2023.*

- *M. le Président Jean-Pierre ABEL répond que le fonds de dépenses ne sera pas entièrement consommé ce qui permettra de tenir le budget de manière pérenne jusqu'en 2026.*

Le Conseil Syndical, sur proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) d' :

- **ADOPTER le budget primitif 2023 tel que présenté,**
- **AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à l'exécuter, dans la limite des crédits disponibles.**

#### **8. Délibération n°2023-04-08 : Création d'un poste d'ingénieur**

M. le Président Jean-Pierre Abel expose à l'assemblée le besoin de renforcer l'équipe du syndicat afin de disposer des compétences nécessaires pour faire face à la charge de travail. Ainsi, la création d'un emploi permanent de Chargé(e) de mission urbanisme et observatoire à temps complet est proposée, pour répondre aux missions de veille à la compatibilité avec le SCoT, d'observatoire du SCoT et de missions complémentaires d'assistance et d'accompagnement.

#### **Echanges :**

*M. François MANDELLI demande si des difficultés sont attendues quant au recrutement envisagé vis-à-vis des missions spécifiques.*

- *M. le Président Jean-Pierre ABEL note qu'en effet les missions attendues requièrent une expertise importante.*

Le Conseil Syndical, sur proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) de :

- **CREER au tableau des emplois un emploi permanent à temps complet de Chargé(e) de mission urbanisme et observatoire au grade d'ingénieur, en filière technique, relevant de la catégorie hiérarchique A, du cadre d'emplois des ingénieurs à raison de 35 heures hebdomadaires,**
- **AUTORISER Monsieur le Président à recruter l'agent affecté à ce poste, au 01 septembre 2023,**
- **MODIFIER le tableau des emplois tel qu'annexé.**

#### **9. Présentation du Rapport d'activités 2022 et programme de travail 2023**

Mme Claudie Leitz présente le Rapport d'activités 2022 du syndicat, qui sera envoyé à l'ensemble des délégués, communes, intercommunalités membres et partenaires. Ce rapport est l'occasion chaque année de rappeler le fonctionnement du syndicat (instances syndicales, équipe...) et ses principales missions (veille à la compatibilité et assistance technique aux collectivités), d'afficher le bilan financier de l'année passée, mais aussi de relayer certaines actualités ou événements marquants.

L'année 2022 a ainsi notamment été ponctuée par :

- La mise en œuvre des premiers travaux d'évaluation du SCoT entre l'analyse de la compatibilité SCoT/documents d'urbanisme et la mise au jour de l'observatoire du SCoT (publication des premiers numéros du Référentiel des Territoires et du Cahier de l'Observatoire (thématique économie) ;

- Le projet Trame verte en Champagne crayeuse (au total, 450 kms de haies caractérisés, 51 jours de terrain en collaboration avec la FDC10) ;
- Les travaux réguliers de suivi et de participation à la Conférence régionale des SCoT dans le cadre de la modification du SRADDET et de sa déclinaison de l'objectif ZAN (6 réunions InterSCoT, 2 contributions à la Région) ;
- En termes de production et de travail de fond : une 5<sup>e</sup> fiche-outil (sur la thématique de la trame verte et bleue de proximité), le guide de plantation et d'entretien de la haie en collaboration avec le PNRFO, 4 lettres du SCoT, 11 réunions des instances syndicales (Bureaux et Comités), 31 démarches de PLU(i) suivies, ou encore 111 dossiers analysés et avis rendus en commissions départementales.

Madame Claudie Leitz expose en parallèle aux élus le programme de travail 2023, qui s'annonce riche de travaux variés parmi lesquels :

- La veille à la compatibilité : poursuite du travail d'analyse de la compatibilité (14 fiches d'analyse restantes et 25 rendez-vous en mairies, en partenariat avec la DDT), et finalisation du guide de compatibilité SCoT/documents d'urbanisme ;
- La mise en œuvre, suivi et évaluation du SCoT : finalisation du projet Trame verte en Champagne crayeuse au travers de réunions de restitution, sorties découverte, et publication du rapport d'étude (partenariat DEPART et FDC10) mais aussi poursuite du suivi et de l'évaluation du SCoT (Référentiel territorial n°2 et Cahier de l'Observatoire sur la consommation foncière) ;
- La préparation de l'évolution du SCoT (au travers de réunions d'échanges à organiser avec les 9 EPCI sur le bilan de la compatibilité et la mise en perspective de la trajectoire vers le ZAN) ;
- L'assistance et l'accompagnement des collectivités en matière d'aménagement et d'urbanisme (projet d'élaboration multi partenariale d'une Charte de qualité architecturale) ;
- La participation aux démarches et réflexions en matière d'aménagement (notamment Conférence régionale des SCoT et suivi du SRADDET) ;
- Enfin la poursuite de la gestion administrative du syndicat et son animation.

Le Comité syndical prend bonne note de ce point d'information.

## **10. Présentation du Référentiel n°2 des Territoires du SCoT**

Mme Aurore Chaussepied présente le deuxième numéro du Référentiel des Territoires, dont l'objectif est de mettre à jour les principaux indicateurs de suivi des territoires, en matière de démographie, d'emploi, de couverture en équipements ou services, d'habitat et de construction neuve, d'énergies ou encore de mobilité. Ce Référentiel a vocation à être actualisé chaque début d'année, tout au long de la mise en œuvre du SCoT. Son format reste inchangé : un 4 pages à l'échelle du SCoT, où se retrouve chaque grand chapitre du diagnostic du SCoT, et un recto-verso décliné à l'échelle de l'EPCI.

Les indicateurs choisis mettent en lumière tantôt une évolution significative (augmentation du solde migratoire...), tantôt une caractéristique de profil de territoire (part de cadres et d'ouvriers...), tantôt un constat (nombre de catastrophes naturelles survenues au cours de l'année passée...). Ils sont souvent accompagnés d'une petite phrase d'analyse permettant de les interpréter ou de mettre en évidence un phénomène marquant ou récent. Un comparatif avec la moyenne française (et/ou départementale) est régulièrement apporté pour mesurer l'ampleur ou la spécificité d'une donnée.

Parmi les principaux enseignements qui peuvent être relevés, peuvent être cités :

- Une population du SCoT qui continue d'augmenter mais moins vite que sur la période précédente (+529 hab chaque année sur 2014-2020 contre +596 hab entre 2013-2019) ;
- A l'échelle des EPCI, un gain de population en réalité porté essentiellement par la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, désormais rejointe par la communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt (+0,1% de croissance annuelle moyenne) ;

- Une reprise assez générale de la construction neuve en 2020 par rapport à 2019, avec en parallèle une vacance qui augmente, posant la question de la réhabilitation de logements (notamment anciens) et de l'ampleur du phénomène de rétention foncière ;
- Des taux d'équipements (pour 1000 habitants) globalement meilleurs qu'en France en matière de sports et loisirs, équivalents en matière de commerce, et moins bons concernant les services aux particuliers et la santé ;
- La poursuite de la tertiarisation de l'emploi (seul secteur à gagner des effectifs) et un nombre d'emplois offerts qui diminue, mais moins vite que lors du précédent Référentiel ;
- Une consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers liée aux projets d'énergie renouvelable nettement moindre qu'en 2021, en raison de l'absence de dépôt de projets de parcs photovoltaïques, généralement très consommateurs (même si une hausse est à prévoir en 2023 compte-tenu du nombre de projets à l'étude et non encore déposés), et d'un rebond important du nombre de projets d'antennes téléphoniques (1/3 des dossiers autorisés en CDPENAF) ;
- Une part toujours plus importante de la population travaillant hors de sa commune de résidence (+0.4 points en 2 ans).

En plus de la mise en ligne, le Référentiel des Territoires sera envoyé à chaque délégué, commune et intercommunalité.

Le Comité syndical prend bonne note de ce point d'information.

## **11. Point d'étape sur la compatibilité SCoT / documents d'urbanisme**

Madame Claudie Leitz rappelle qu'une fois le SCoT entré en vigueur, le code de l'urbanisme prévoit la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme et cartes communales) avec ses orientations dans un délai de 3 ans à compter de l'entrée en vigueur du schéma. Cette obligation induit un travail préalable d'analyse de la compatibilité, afin d'évaluer de la nécessité ou non d'engager une procédure. Pour rappel, 42 documents sont apparus prioritaires sur les 150 documents opposables sur le territoire du SCoT, et feront l'objet d'une fiche d'analyse complète de leur compatibilité. A noter que parmi ces 42 documents ciblés, certaines communes ont décidé de lancer une révision de leur document, ce qui transforme l'exercice en mission plus habituelle d'accompagnement du syndicat (production d'un porter à connaissance, présence aux réunions...).

A ce jour, ce sont ainsi 12 communes de priorité 1 qui ont été destinataires d'une fiche, 8 communes de priorité 2 et 1 commune de priorité 3, soit 21 fiches transmises sur 36.

Madame Claudie Leitz rappelle qu'un travail parallèle est en cours, en collaboration avec la DDT, suite à l'analyse par modélisation cartographique du potentiel foncier constructible à l'intérieur des zones urbaines et à urbaniser (pour les communes couvertes par un document d'urbanisme accessible sur le Géoportail de l'urbanisme), ce potentiel étant ensuite comparé avec celui qu'offre le SCoT. Ce sont ainsi 34 communes supplémentaires qui sont analysées et sensibilisées à l'enjeu plus spécifique de la sobriété foncière : 19 communes ont d'ores et déjà été rencontrées, et d'autres rendez-vous sont programmés d'ici juillet 2023. Ces réunions avec les élus communaux permettent d'échanger spécifiquement sur leurs documents d'urbanisme, après une première partie plus informative (articulation des différentes échelles de planification et enjeux de sobriété foncière).

Le Comité syndical prend bonne note de ce point d'information.

## 12. Prochaines Rencontres Nationales des SCoT

M. le Président Jean-Pierre ABEL fait un appel à participation pour les 17èmes Rencontres nationales des SCoT (RNS), organisées par la Fédération nationale les 14, 15 et 16 juin 2023 à Nîmes.

Le Comité syndical est informé de cet appel à participation.

## 13. Questions diverses

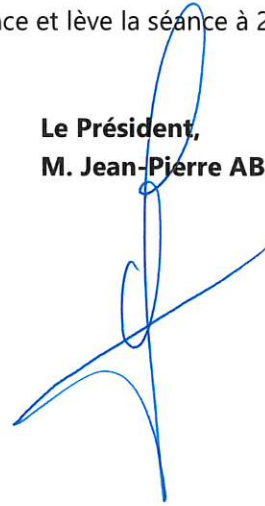
Aucune autre question n'est soulevée.

L'ordre du jour du Comité syndical étant clos et plus aucune observation n'étant formulée, M. le Président Jean-Pierre ABEL remercie les élus pour leur présence et lève la séance à 20 heures.

**Le secrétaire de séance,  
M. Christophe TOURNEMEULLE**

A black ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

**Le Président,  
M. Jean-Pierre ABEL**

A blue ink signature with a large, vertical loop at the top and a long, sweeping horizontal stroke at the bottom.